

# Sahara Info

Bulletin de l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique  
numéro 119 – juillet août septembre 2002 – 3,5 € – trimestriel



## EXIT l'accord-cadre !

Le conseil de sécurité s'engage en faveur du droit à l'autodétermination. À la communauté internationale de le faire appliquer !

Pendant 3 jours à Modène (Italie), les représentants des Comités de Soutien de vingt pays européens se sont rencontrés pour organiser un *suivi* avec les responsables sahraouis.

En effet le 31 juillet dernier, le Conseil de Sécurité a écarté la solution de l'accord-cadre en réaffirmant le principe inaliénable du droit à l'autodétermination. La vigilance en direction de la Communauté Internationale est à nouveau cruciale. Cette vigilance, l'Association des Amis de la RASD, en coopération étroite avec le Front Polisario n'a pas manqué de l'exercer cet été au moyen de plusieurs initiatives. En particulier aux *Nuits Atypiques* de Langon, festival engagé et humaniste qui nous a généreusement offert une tribune.

Le Maroc change mais ne veut pas comprendre qu'il faut « *corriger* » l'annexion du Sahara et ainsi cesser la confrontation et la désunion à l'U.M.A. Ce n'est rien d'autre qu'appliquer le plan de règlement, mis en place par l'ONU le 29 juin 1991. Tous les autres projets (Baker, etc...) sont inacceptables car les Sahraouis veulent la liberté et donc l'autodétermination, et rien d'autre. Le texte spécifique de l'ONU est une construction originale qui, si elle est respectée, fera date en droit international, comme est survenu récemment l'accès à l'indépendance du Timor.

Le conflit n'est-il pas aussi cruel pour le peuple marocain privé de jouir de ses biens consacrés à l'entretien d'une armée disproportionnée et à l'achat d'armements.

La mobilisation des Sahraouis dans les territoires occupés, si négligée par la presse européenne, ne se dément pas. Et ce en dépit d'une répression violente qui continue à condamner et à emprisonner pour simple délit d'opinion. Notre soutien et notre admiration à ces militants sahraouis qui au prix de leur liberté essaient de construire, dans les territoires occupés, l'avenir de leur pays.

Francis JACOB, Président de l'Association des Amis de la RASD

## Les nouvelles de la RASD

27.06.2002

Ahmed Salama Sid-Ahmed a présenté au Président angolais José Eduardo Dos Santos, ses lettres de créance en tant qu'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la RASD.

28.06.2002

L'histoire du conflit du Sahara occidental a constitué le thème central d'un séminaire organisé à Caserta (près de Naples) par plusieurs universités italiennes.

30.06.2002

Une délégation du Pays basque, formée d'une soixantaine de personnes et dirigée par le lehendakari Juan José Ibarretxe, a effectué une visite officielle en République sahraouie.

Ibarretxe, reçu comme un chef d'État par le président sahraoui, s'est déclaré honoré d'être le premier chef de gouvernement d'une région autonome d'Espagne à visiter le peuple sahraoui. Il a exprimé solennellement son appui à la cause sahraouie.

28/30.06.2002

Séminaire international de solidarité avec le peuple sahraoui organisé par le Comité national algérien de solidarité avec le peuple sahraoui. La délégation algérienne comprenait des représentants de la société civile, du parlement algérien et des Algériens vivant en France. Dans une déclaration finale, les participant(e)s se déclarent prêts à unir leurs efforts en faveur de la cause sahraouie. La rencontre a été marquée par l'annonce de la création du groupe parlementaire d'amitié et de fraternité algéro-sahraoui.

04.07.2002

La délégation ad hoc du Parlement européen a approuvé le texte définitif de son rapport, dans lequel elle apporte son soutien à la mise en œuvre du référendum d'autodétermination. Elle l'a rendu public le 12 juillet 2002. Il a été approuvé à une courte majorité. M<sup>me</sup> Eriksson l'a refusé et a rédigé son propre rapport, déclarant que « *la version officielle des faits est loin de la réalité observée, ce qui pourrait influencer négativement la politique du parlement à l'avenir* ». Deux membres espagnols, Isidoro Sanchez Garcia et Carlos Bautista Ojeda, ont également retiré leur soutien au rapport. Les eurodéputés estiment cependant que la formule d'autonomie doit être prise en compte et peut constituer une base de négociation non exclusive entre les parties. Elle propose que le Parlement européen organise des réunions avec des représentants des deux parties, continue d'apporter son aide humanitaire aux réfugiés et au développement de la région.

04/10.07.2002

Sommet de l'OUA à Durban

07.07.2002

Cent un prisonniers de guerre marocains ont été remis à des représentants du Comité international de la Croix Rouge (CICR), l'ambassadeur d'Allemagne à Alger a déclaré qu'« *il ne faut pas oublier les prisonniers et disparus sahraouis, dont le nombre avoisine les 1 250 personnes* ».

06.07.2002

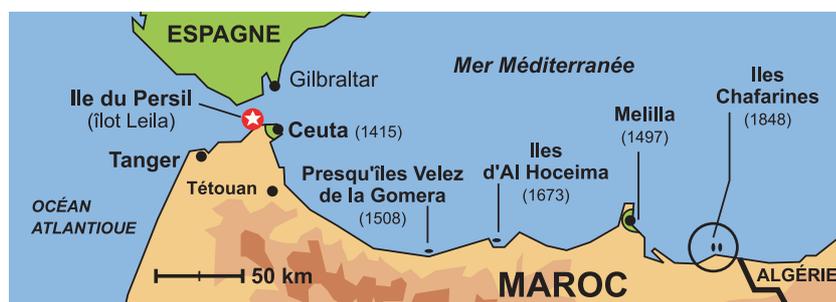
Le Conseil des ministres de l'OUA a adopté le rapport de son secrétaire général et réitéré « *le soutien de l'OUA à la mise en œuvre du plan de règlement accepté par le Maroc et le Front Polisario et approuvé par le Conseil de sécurité des Nations unies, en tant que mécanisme de règlement du différend au Sahara occidental* ».

09.07.2002

À l'occasion de la proclamation de l'Union africaine, qui succède à l'OUA, une quarantaine de chefs d'État et de gouvernement, ont participé à la cérémonie inaugurale. Parmi les cinq chefs d'État qui ont pris la parole Mohamed Abdelaziz

## L'Espagne vers l'acquittement de la dette morale?

par Ali Omar Yara



Les relations diplomatiques et humaines de l'Espagne avec le Maroc sont perceptibles à travers une multitude d'interrogations. Les premières années de ce siècle ont engendré des problèmes immédiats et des relations difficiles qui n'ont plus rien avoir avec les années 1950 et 1960. On peut évoquer, dans ce sens, les controverses sur la délimitation unilatérale par l'Espagne d'espaces maritimes autour de l'archipel des Canaries ; le non-renouvellement fin 2000, par le Maroc d'accords de pêche autorisant les bateaux de l'Union européenne à opérer dans les eaux marocaines ; l'immigration illégale ; les prospections pétrolières offshore dans la région comprise entre les Iles Canaries et le littoral au large de Tarfaya. Ces *dossiers* même s'ils reflètent le caractère classique de rapports bilatéraux ne sont pas limités uniquement aux relations hispano-marocaines. Il faut percevoir ce conflit à travers d'actes et d'incertitudes.

L'acte probant qui va révéler le clivage de la projection des Marocains dans la Méditerranée occidentale. Une demi-douzaine de militaires marocains se sont déployés, le 11 juillet 2002, sur l'îlot de Persil inhabité (à quelques centaines de mètres des côtes, à 10 km de Ceuta et à 40 km à l'est de Tanger), pour y installer, semble-t-il, un poste de surveillance, en vue de lutter contre terrorisme et l'émigration clandestine. En condamnant les faits, l'armée espagnole a riposté, le 17 juillet, par l'envoi d'un contingent pour déloger les militaires marocains. Le Maroc saisit le Conseil de sécurité et exige le retrait immédiat des forces espagnoles. L'Espagne se déclare, le 18 juillet, prête à retirer ses troupes, dès que le Maroc garantira un retour à la stabilité de la situation, c'est-à-dire aucune occupation de part et d'autre.

Cette île inhabitée, voire inutile, bénéficie depuis 40 ans d'un statut accepté par les deux voisins selon le principe réciproque de la non-occupation. Des pays ont atténué le recours à la force, par des médiations à partir desquelles les deux ministres des Affaires étrangères du Maroc et d'Espagne ont confirmé leur accord le 22 juillet lors d'une rencontre à Rabat. Par la suite les deux antagonistes sont entrés dans une logique d'accusations réciproques à propos des déploiements de l'armée de l'air.

À l'occasion de la Fête du trône, le roi Mohammed VI a réaffirmé, le 30 juillet 2002, la souveraineté marocaine sur l'îlot Toura (Leila/Persil). Derrière la question de Persil se cache celle des droits *historiques* du royaume sur toutes les enclaves espagnoles situées au large de sa côte méditerranéenne. Et pourtant, Ceuta, Melilla et leurs dépendances « *n'ont encore jamais figuré sur la liste des territoires non autonomes en attente d'être décolonisés* »<sup>(1)</sup>. On peut penser que le coup de force militaire marocain se calque sur le scénario type du débarquement américain à la baie des cochons, 16 avril 1961, pour renverser Fidel Castro. Il est fort probable, que le Maroc pense que l'Espagne peut être intéressée par une tractation géopolitique, dont les territoires occupés seront l'objet, notamment après l'évanouissement du projet de l'autonomie. Mohamed VI aurait exposé, à Madrid, début mars 2000, sa proposition d'autonomie politique pour résoudre le problème du Sahara sans référendum. Cette visite a donné lieu à diverses manifestations de protestation organisées par le mouvement de solidarité avec le peuple sahraoui.

Ce n'est pas la première fois que le Sahara occidental fait l'objet de ce type de tractation. Les territoires sahraouis représentaient « *une gêne sérieuse* » à l'établissement des communications inter-sahariennes, du fait qu'ils sont *enclavés* au cœur de l'Afrique occidentale française. La France a proposé avec force, l'échange du Rio de Oro contre « *sa part à Tanger* ». C'était au début des années 1930, le moment où l'Espagne n'avait pas encore occupé l'intégralité de sa sphère d'influence au Sahara et où l'Europe se préparait à une guerre certaine avec l'Allemagne. La III<sup>e</sup> République a crû pouvoir dissuader, par cette proposition de rétrocession, le stationnement des bâtiments de guerre (escadre des cuirassés

(1). Cf. Antonio Remiro Brotons, Ceuta, Melilla, représentations espagnoles et marocaines, Hérodote, 94, 1999, p. 55.

(2). <http://www.sahara-occidental.com>

et des navires marchands), dont la présence a été signalée à maintes reprises, aux ports d'attaches des Canaries. Ce qui pouvait constituer une menace sérieuse contre les lignes de communication et d'acheminements logistiques et humains du grand Sahara français à Dakar, notamment si Dakhla, sur la côte, était investie par l'Allemagne. Ni l'échange des colonies, nord contre le sud, du Maghreb occidental ne fut réalisé, ni l'Allemagne ne put utiliser les colonies espagnoles au Sahara pour lancer des attaques contre la France et les États-Unis par l'Atlantique.

Il reste des incertitudes provoquées par ce coup de force militaire sur lesquelles on s'interroge. Annick Miské-Talbot souligne, le 14 avril 2001, que « *La leçon de l'histoire montre que chaque fois qu'un gouvernement espagnol a cédé à un chantage marocain, il a par la suite perdu ce qu'il voulait sauvegarder* »<sup>(2)</sup>. Depuis son départ précipité, l'Espagne est encore considérée, comme puissance administrative du territoire non autonome du Rio de Oro et de Saguiet El Hamra. Sa société en pleine mutation, et ses responsables sont conscients que la dignité morale ne peut être rétablie que par le retour des Sahraouis à leur territoire aujourd'hui confisqué, ce qui ne peut se faire que si les Marocains *tourment les talons* vers leurs pays. Dans ce sens, les déclarations sont de plus en plus transparentes, et se concrétisent à travers les soutiens matériels, et logistiques en faveur des habitants des camps des réfugiés sahraouis, mais aussi à travers la couverture médiatique et de mobilisation en faveur des Sahraouis dans les territoires occupés.

Le feed back en faveur d'une autodétermination devient une constante dans la politique espagnole. Ainsi, par exemple, le Parlement espagnol a accepté, le 9 avril 2002, à l'unanimité une résolution en faveur du référendum d'autodétermination au Sahara occidental. Il demande aussi à l'Espagne, qui préside pour six mois l'UE, de s'engager plus activement en faveur d'une solution « *conforme à la doctrine de l'ONU* ». Le chef de l'exécutif espagnol, José Maria Aznar, souligne le 3 mai 2002, que son pays maintient son « *soutien au Plan de règlement onusien en vigueur pour l'organisation d'un référendum* ». L'Espagne maintient, le 16 août 2002, sa position sur l'organisation du référendum d'autodétermination du peuple sahraoui. Le premier vice-président espagnol, Mariano Rajoy, avait averti, après la signature des accords entre son pays et le Maroc sur le statut futur de l'île Persil, que « *ce sujet ne conditionnera pas notre position sur le Sahara occidental qui demeure la même* ».

L'Espagne présidera en janvier 2003, le Conseil de sécurité, (période qui coïncide avec la fin de l'échéance de la mission des Nations unies, le 31 janvier 2003), lui permettant de déployer sa diplomatie en faveur de l'autodétermination du peuple sahraoui. Engagement certainement très probable, mais inopérant à lui tout seul, s'il n'est pas couplé avec la nouvelle configuration régionale qui se profile au Maghreb occidental. Contrairement à celle de la conjoncture post-1976 formée par le Maroc, l'Espagne et la Mauritanie, face à l'Algérie et au Front Polisario. Ce beau bloc doit en prendre compte les mutations suivantes : le retrait forcé de la Mauritanie, qui ne peut plus s'aligner à un bloc ; la suspension des hostilités par le cessez-le-feu de septembre 1991, et la constante crédibilité du pacte Algérie-RASD, qui a duré 27 ans, constituant le premier pacte de stabilité au Maghreb depuis le déclenchement de l'insurrection algérienne en 1954. Ainsi, le Maghreb, ne sera plus *victime* de la question du Sahara occidental, mais œuvrera pour liquider une question héritée du colonialisme du XIX<sup>e</sup> siècle.

Nous remercions Annie Launay d'avoir assuré les traductions de la presse espagnole que j'ai exploitées dans cet article.

### La délégation ad hoc du Parlement européen

Via plusieurs résolutions, le Parlement européen s'est préoccupé de la situation du Sahara occidental. Pour cette instance européenne, la paix, la stabilité et le développement économique du Maghreb dépendent, dans une large mesure, d'une solution rapide et équitable du conflit au Sahara occidental. Le Parlement européen a donc décidé d'envoyer sur place une délégation chargée « *d'évaluer l'évolution sur le terrain* ». Le 25 mars 2001, la conférence des présidents autorisait le départ d'une délégation ad hoc au Sahara occidental, en Algérie et au Maroc. Catherine Lalumière, vice-présidente du Parlement européen, a été élue présidente de cette délégation le 11 juillet 2001. Du 28 octobre au 2 novembre de la même année, la délégation s'est rendue à Alger et à Tindouf. Dans un second temps, les membres de la délégation sont allés à Rabat et à El Ayoun, du 11 au 15 février 2002.

**Composition de la délégation lors du séjour à Alger et Tindouf, du 28 octobre au 2 novembre 2001**  
Catherine Lalumière (présidente de la délégation), Française, Parti des socialistes européens, Carlos Bautista Ojeda, Espagnol, Verts / Alliance libre européenne, Marianne Eriksson, Suédoise, Gauche unitaire européenne / Gauche verte nordique, Jorge S. Hernandez Mollar, Espagnol, Parti populaire européen / Démocrates européens, Philippe Morillon, Français, Parti populaire européen / Démocrates européens, Pasqualina Napolitano, Italienne, Parti des socialistes européens, Raimon Obiols i Germa, Espagnol, Parti des socialistes européens, Tokia Saifi, Française, Parti populaire européen / Démocrates européens, Isidoro Sanchez Garcia, Espagnol, Parti européen des libéraux, démocrates et réformateurs

**Composition de la délégation lors du séjour à Rabat et El Ayoun, du 11 au 15 février 2002**  
Catherine Lalumière, Marianne Eriksson, Vitaliano Gemelli, Italien, Parti populaire européen / Démocrates européens, Jorge S. Hernandez Mollar, Jean-Charles Marchiani, Français, Union pour l'Europe des nations, Pasqualina Napolitano, Raimon Obiols i Germa.

s'est exprimé pour l'Afrique du Nord. Il a déclaré que la naissance de l'UA renforçait la cause sahraouie, parce que « *l'UA va soutenir nos aspirations et qu'elle se coordonnera avec l'ONU pour convoquer le référendum* ». La RASD a été nommée membre du bureau et devient l'un des cinq vice-présidents de l'UA, et le président Abdelaziz élu parmi les trois représentants nord-africains au sein du futur *conseil de paix et de sécurité* de l'UA (15 délégués).

11.07.2002

Coup de force sur l'île Persil. Un détachement d'une douzaine de gendarmes ou de militaires marocains a débarqué et planté deux drapeaux marocains sur cet îlot. L'Espagne considère que l'île est sous sa souveraineté, qu'il s'agit d'une violation de celle-ci et d'un acte d'une extrême gravité.

13.07.2002

37 membres du Congrès américain, dans une lettre au président Bush, expriment leur soutien à un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui.

16.07.2002

Le Manifeste pour la paix au Sahara occidental, initié par trois ONG suisses solidaires du peuple sahraoui, a été transmis aux ambassades ou consulats d'Espagne ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité.

19.07.2002

Abdelaziz aux USA

Le président sahraoui a rencontré le secrétaire général de l'ONU et le président du Conseil de sécurité. Pour dire son rejet catégorique du soi-disant projet d'accord-cadre.

20.07.2002

Communiqué du gouvernement espagnol : « *L'Espagne et le Maroc sont parvenus à un accord sur l'île de Perejil qui prévoit le retour au statu quo antérieur au mois de juillet. Le gouvernement espagnol remercie le secrétaire d'État américain Colin Powell, pour le travail réalisé afin de parvenir à cet accord.* »

17.07.2002

Caravane culturelle de la RASD à travers l'Ouest algérien.

25.07.2002

Nama Said Joumani a présenté ses lettres de créance en tant qu'ambassadeur extraordinaire plénipotentiaire de la RASD auprès du Mozambique au président mozambicain.

18.07.2002

Dans une lettre adressée au président du Conseil de sécurité, l'Algérie a rappelé son rejet de l'accord-cadre, estimant que « *le territoire du Sahara occidental n'est pas une province marocaine... mais un territoire occupé illégalement depuis 1975, inscrit sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU...* ».

22.07.2002

Le secrétaire d'État espagnol pour l'Europe Ramon de Miguel a déclaré à Bruxelles que « *L'Espagne est prête à considérer toutes les options possibles pour le Sahara occidental, pour autant qu'elles respectent la doctrine généralement admise par l'ONU, et que l'UE et la communauté internationale la soutienne.* »

30.07.2002

Résolution du Conseil de sécurité S/RES/1429. Le Conseil décide à l'unanimité de proroger le mandat de la MINURSO jusqu'au 31 janvier 2003.

07.08.2002

Selon le quotidien madrilène La Razon, le Maroc vient d'acheter à la Biélorussie 50 chars de combat T-72. Il a récemment acheté en France des batteries d'artillerie F-3 autopropulsées de 155 mm d'une portée de 30 km, et négocie auprès des Saoudiens l'achat de 20 chasseurs F-

### Catherine Lalumière : « le rapport n'aurait pas dû être diffusé sous cette version »

Le 14 juin dernier, Régine Villemont, secrétaire générale de l'Association des amis de la RASD, et Henri Chaudet rencontraient Catherine Lalumière, vice-présidente du Parlement européen, à propos du rapport sur la Sahara occidental qu'elle devait officiellement rendre quelques semaines plus tard au Parlement européen. L'occasion de revenir sur le séjour de la délégation ad hoc en Algérie, au Sahara occidental et au Maroc et sur le fameux rapport, qui a suscité bon nombre de réactions. Avant la diffusion publique de son rapport, Catherine Lalumière perçoit que son texte « *ne fera pas l'unanimité* ». Elle avait vu juste... Mais immédiatement, elle invoque un argument de choc : « *le rapport n'était pas encore finalisé, le texte n'était pas définitif et n'aurait donc pas dû être diffusé sous cette version* ». La mise au point du texte a été, semble-t-il, « *très laborieuse* » et, pour sa décharge, Catherine Lalumière précise que, contrairement aux autres membres de la délégation ad hoc, elle n'était pas une spécialiste du dossier sahraoui, mais qu'elle avait été « *élue pour conduire cette délégation du Parlement européen* ». À ses yeux, ce rapport d'observation était nécessaire puisque « *le Parlement européen votait des textes depuis des années sans que les choses avancent. Une succession de vœux sans suite. Il fallait y voir clair, et donc aller sur place* ». Et lorsqu'on lui reproche d'avoir outrepassé son mandat d'observation, elle répond qu'elle n'avait « *pas voulu s'en tenir au droit ni à l'approche humanitaire. Je me suis demandé comment le conflit pouvait sortir de l'impasse* ». De son séjour en Algérie, au Sahara occidental et au Maghreb, Catherine Lalumière est revenue « *très pessimiste pour les Sahraouis* ». « *Plus les années passent, plus la présence marocaine est prégnante au Sahara, souligne-t-elle. Et dans la mesure où le Conseil de sécurité joue la montre, le temps joue en faveur du Maroc. El Ayoun devient une grande ville, où beaucoup de Marocains habitent. Dans quelques temps, si on consulte la population, il y aura une majorité en faveur de la thèse marocaine* ». Et Catherine Lalumière d'ajouter que « *ce conflit a pourri. Il ne gêne personne, d'autant plus qu'il n'y a pas de grande violence, les Sahraouis n'ayant jamais été terroristes* ». Régine Villemont estime également que « *le conflit sahraoui a trop duré, dans un environnement très isolé et n'intéresse pas assez la communauté internationale* ». Ce à quoi la présidente de la délégation ad hoc répond en réaffirmant les propos sur le rôle de l'Union européenne qu'elle avait glissés à la fin de son rapport et auxquels d'aucun ont vivement réagi. « *La vocation de l'Europe n'est pas uniquement humanitaire, estime-t-elle. Le statut quo a trop duré et l'UE peut servir d'intermédiaire dans la reprise des discussions entre les trois pays protagonistes* ». Mais le fait de sortir ce statut quo de sa torpeur « *risque d'aller dans le sens de la position marocaine* », oppose Régine Villemont. « *Que voulez-vous, alors ?* », s'étonne Catherine Lalumière. Très clairement, la secrétaire générale de l'AARASD répond : « *appliquer le droit et surveiller ce qui se passe dans les territoires occupés* ».

### Mohamed Sidati : « Un rapport biaisé et anachronique »

Le 10 septembre dernier, la Commission des affaires étrangères du Parlement européen examinait les conclusions du rapport Lalumière. Pour l'occasion, Mohamed Sidati, ministre délégué pour l'Europe, a adressé un courrier à Elmar Brok, président de ladite Commission. « *Nous sommes profondément déçus, écrivait Mohamed Sidati. Ce texte ne rappelle pas clairement que le conflit du Sahara occidental est un problème de décolonisation dont la solution ne peut s'inscrire que dans le principe universellement reconnu de l'autodétermination des peuples* ». Le ministre sahraoui regrette que le rapport Lalumière soit biaisé et partisan des thèses d'occupations marocaines. « *Les auteurs, poursuit-il, ont préféré s'aligner sur la prétendue solution de l'accord-cadre, dans le sillage du Maroc et de la France* ». Et sur ce point, Mohamed Sidati parle d'anachronisme. « *La 3<sup>e</sup> voie, explique-t-il, a été définitivement écartée par le Conseil de sécurité de l'ONU. Le rapport Lalumière, en mettant en avant l'accord-cadre, est donc totalement dépassé, en porte-à-faux par rapport à la légalité internationale* ». Et Mohamed Sidati de rappeler très clairement que la dernière

## Le rapport Lalumière : « L'Europe doit jouer un rôle de facilitateur »

par Gaëlle-Anne Dolz

Sur la vingtaine de pages que comporte son rapport, Catherine Lalumière en consacre trois à l'évolution de la situation au Sahara occidental. Dans un rapide historique, elle rappelle les dates clés de l'histoire du peuple sahraoui, passant très rapidement sur l'époque de la colonisation espagnole, s'étendant plus largement sur les 30 dernières années.

Le rapport Lalumière en vient, ensuite, aux visites de la délégation ad hoc à Alger et dans la région de Tindouf du 26 octobre au 2 novembre 2001. Les autorités algériennes ont rappelé leur position à la délégation européenne : la situation est « *dans l'impasse* » mais « *ne peut plus être tolérée plus longtemps tant les conditions de vie dans les camps de réfugiés se détériorent* ». Alger est « *foncièrement attachée à la mise en œuvre du plan de paix* ». Même si le conflit concerne essentiellement la population sahraouie et le Royaume du Maroc, « *l'Algérie est également concernée, précise le rapport, puisque la stabilité du Maroc revêt une importance primordiale pour la stabilité de la région* ». De l'avis d'Alger, d'ailleurs, le conflit du Sahara occidental « *a gravement nui au développement de l'Union du Maghreb, primordiale pour la région* ». Abdelaziz Belkhadem, ministre algérien des Affaires étrangères, a souligné que ce n'était pas l'Algérie qui bloquait le processus de paix « *mais plutôt l'introduction des 130 000 recours par les citoyens marocains contre les listes électorales établies par la Minurso* ». Et les autorités algériennes de préciser que « *si les Nations unies mettaient fin au mandat de la Minurso, la situation pourrait devenir instable et dangereuse* ».

À Tindouf, les membres de la délégation ad hoc ont rencontré le représentant permanent de la Minurso, qui leur a dressé un tableau de la mission. Selon lui, le dépôt des 130 000 recours par les citoyens marocains « *constitue, de toute évidence, un obstacle destiné à retarder indéfiniment l'organisation du référendum* ». Parallèlement, le représentant de la Minurso estime que la signature d'accords entre l'administration marocaine et des compagnies pétrolières françaises et américaines pour la prospection des ressources minérales du Sahara occidental « *démontre clairement la souveraineté de facto qu'exerce le Maroc sur le Sahara occidental, au mépris total du droit international* ».

### « le sacrifice est préférable à la capitulation »

De sa visite dans les campements de réfugiés, la délégation ad hoc retient que « *la population sahraouie et ses chefs politiques rejettent clairement l'accord-cadre proposé par James Baker* » et que la société sahraouie tout entière « *estime que le sacrifice est préférable à la capitulation* ». « *Tous conviennent, poursuit le rapport Lalumière, que, si une solution devait être trouvée, alors elle devait convenir aux deux parties. Il serait nécessaire, en particulier, de garantir que la monarchie marocaine ne serait ni déstabilisée ni humiliée si le référendum devait mener à l'indépendance totale* ». La délégation européenne a proposé un certains nombres d'idées aux dirigeants sahraouis : une version modifiée, par exemple, de l'accord-cadre proposé, « *qui conférerait au Sahara occidental une réelle autonomie* », ou encore l'idée d'une « *monarchie constitutionnelle fondée sur la monarchie marocaine, à l'instar de la monarchie britannique qui, tout en englobant la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres États, autorisait ces pays à être entièrement indépendants* »...

Les ONG algériennes et européennes – que le rapport Lalumière ne nomme pas – qui travaillent dans les camps ont signifié à la délégation ad hoc que « *l'aide alimentaire attribuée par le Programme alimentaire mondial avait été progressivement réduite, les pays donateurs considérant que la situation des réfugiés sahraouis durait depuis trop longtemps* ». Ces ONG craignent – avec les représentants politiques sahraouis – que la réduction de l'aide soit « *une forme de pression politique destinée à forcer le peuple sahraoui à accepter l'accord-cadre de compromis* ».

Le rapport Lalumière en vient ensuite à la visite de février 2002 à Rabat et à El Ayoun et détaille la position marocaine. Hamid Chabar, gouverneur marocain chargé de la coordination avec la Minurso, a rappelé à la délégation du Parlement européen « *l'appartenance et l'allégeance historique du territoire du Sahara occidental, berceau de la civilisation alaouite, au Maroc* ». Selon les représentants

marocains, « les principes du droit international ont été bafoués et manipulés au lendemain de la décolonisation, alors que la souveraineté du Maroc avait été reconnue ». L'impasse actuelle serait due « essentiellement aux problèmes d'identification du corps électoral ». Si le Maroc assure « ne pas bloquer le processus d'identification », il dénonce « les pressions exercées par le Polisario sur les individus et déplore les nombreux dérapages occasionnés dans le cadre de la procédure des témoignages concordants ». De plus, le recensement de 1974, qui sert de base à l'identification actuelle du corps électoral, aurait été « largement faussé ».

La délégation ad hoc a évoqué avec les autorités marocaines leur action au Sahara occidental. « Concernant le contraste, écrit Catherine Lalumière, entre des résidences surpeuplées et vétustes en villes et des constructions neuves, mais vides, à la périphérie, les autorités locales ont expliqué que ces dernières avaient été bâties en prévision du retour des Sahraouis en exil ». L'accent fut également mis sur les investissements considérables du Maroc dans la région et il semble qu'un « véritable programme de développement socio-économique aurait été engagé ». Ce à quoi certaines ONG répondent en montrant du doigt « le peu d'empressement du Maroc à développer la région en faveur des ressortissants sahraouis ». Ainsi les travailleurs sahraouis seraient-ils « systématiquement écartés des industries et des activités génératrices de richesses, telles la pêche ou le phosphate ».

## Pas de garanties démocratiques suffisantes

Les entretiens avec les ONG non autorisées – Forum vérité et justice, comité des familles de disparus, retraités de Fos-Boucraa et comité de coordination des arrestations arbitraires et des disparitions forcées – révèlent, photos et cassettes vidéo à l'appui, que « les atteintes aux droits de l'homme par les autorités locales sont nombreuses et répétées » : délit d'opinion, négation de la liberté d'expression, exactions et violences perpétrées par les forces de police marocaines. Par ailleurs, la Minurso est accusée de « négliger les droits de l'homme, se contentant de veiller au respect du cessez-le-feu ». Les ONG sahraouies estiment, par ailleurs, que « le royaume du Maroc ne saurait offrir suffisamment de garanties démocratiques en cas de 3<sup>e</sup> voie préconisant une autonomie interne ». De leur côté, les associations marocaines prônent « une 3<sup>e</sup> voie tenant compte des spécificités culturelles des Sahraouis » puisque « dans la mesure où la majorité des Sahraouis a vécu au Maroc sans jamais vouloir en partir, les intérêts sahraouis sont au Maroc ».

C'est sur la base de ces rencontres à Alger, dans les campements, à El Ayoun et à Rabat que la délégation ad hoc du Parlement européen a tirés ses conclusions sur la question sahraouie. Ces conclusions ont été adoptées avec deux abstentions et une voix contre : Marianne Eriksson, représentante suédoise de la délégation, n'a pu adhérer à ces conclusions et a rédigé son propre rapport.

Le rapport Lalumière revient donc sur les origines du conflit : « il se situe parmi les combats pour l'indépendance ». Mais depuis, le conflit s'est « enlisé », « il perdure et semble être un reliquat anachronique et non résolu du colonialisme ».

### « Négocier un accord politique avant tout référendum »

Si la délégation estime que « s'il n'est pas de son ressort de préférer l'une ou l'autre solution évoquées par Kofi Annan en février 2002 » et que « seules les Nations unies ont la légitimité de mettre fin à un conflit si long », elle « peut examiner les espaces possibles de négociations ». Le rapport Lalumière stipule donc, dans un premier temps, que « le référendum ne doit pas être abandonné », mais précise que la délégation « craint qu'il ne pourra pas être organisé ab initio et sur la simple alternative indépendance / annexion ». Selon elle, il faut d'abord « qu'un accord politique soit négocié avec toutes les parties » et qu'ensuite, c'est « sur le texte de cet accord que les électeurs pourront se prononcer ».

Concernant l'accord-cadre, le rapport Lalumière estime qu'il doit « naturellement être pris en considération » et qu'il « peut constituer l'une des bases d'une véritable négociation ». À ceci près qu'il faudrait que soit prise en compte le fait que « durant les deux dernières décennies, une population marocaine est venue s'installer dans la région de El Ayoun et constitue aujourd'hui une large majorité face à la population sahraouie ».

La délégation balaye rapidement la solution du partage du territoire sahraoui entre les parties, estimant que « cette formule apparemment simple recèle, en fait, de multiples difficultés ».

résolution du Conseil de sécurité, datant du 30 juillet 2002, « exige que la solution au conflit soit basée sur l'exercice du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui ».

### Marianne Eriksson : « demander vaguement à l'UE de 'faire quelque chose' ne sert à rien »

Marianne Eriksson, députée européenne suédoise et membre de l'intergroupe « Paix pour le peuple sahraoui », fait office de dissidente au sein de la délégation ad hoc qui a rendu son rapport sur le Sahara occidental. Des membres de cette délégation, elle est effectivement la seule à ne pas avoir adopté les conclusions du rapport Lalumière. Lors d'un discours prononcé lors de la première conférence algéro-européenne de solidarité avec le peuple sahraoui, le 29 juin dernier à Alger, Marianne Eriksson est revenue sur le séjour de la délégation ad hoc en Algérie, au Maroc et au Sahara occidental et sur le rapport Lalumière. « Au cours de mon travail de terrain en tant que membre de la délégation ad hoc, explique-t-elle, j'ai souvent entendu dire que 'l'Union européenne doit faire quelque chose'. Personnellement, je pense que les gens doivent demander des choses spécifiques et très claires à l'UE ». Puisque « l'Union européenne n'a aucune politique étrangère commune, estime Marianne Eriksson, demander vaguement à l'Europe 'de faire quelque chose' ne sert à rien ». Et la députée européenne de donner des exemples concrets de doléances : « L'UE doit soutenir les Nations unies dans la stricte application du droit international, elle doit exercer des pressions sur le Maroc afin de l'amener à respecter les engagements contractés lorsqu'il a accepté le plan de paix de l'ONU de 1991 et les accords de Houston de 1997 ».

### Margot Kessler : « la délégation a outrepassé son mandat de stricte observation »

En tant que présidente de l'intergroupe du Parlement européen « Paix pour le peuple sahraoui », Margot Kessler a tenu, dès le 18 avril dernier, à exprimer son « rejet entier vis-à-vis du rapport Lalumière sur le Sahara occidental ». Un rapport à ses yeux « gravement partial, au point de se faire l'avocat des vues marocaines sur le conflit ». Margot Kessler présente ses arguments qui concernent tant le fond du rapport Lalumière que la forme. D'un point de vue historique, Margot Kessler note « une vue déformée de la situation précoloniale du Sahara occidental, passant sous silence le fait qu'aucun pouvoir central n'a jamais contrôlé les tribus sahraouies ». D'autre part, la volonté des Sahraouis d'accéder à l'indépendance est « bien plus ancienne que la date de fondation du Polisario, en 1973 ». Côté politique, le rapport Lalumière, selon Margot Kessler, « présente l'accord-cadre comme la solution possible au conflit ». À propos des ressources minérales du Sahara occidental, la délégation européenne « omet délibérément l'un des constats essentiels de l'opinion légale de l'ONU datant de janvier 2002 – à savoir que le Maroc n'est pas la puissance administrante du Sahara occidental ». Sur la forme, la présidente de l'intergroupe européen « Paix pour le peuple sahraoui » estime que le rapport Lalumière « déforme la situation en jouant sur les degrés d'importance qu'il donne à certains de ses interlocuteurs » : « trois pages concernent la situation intérieure de l'Algérie, une page concerne l'opinion de la Minurso et une page à peine rend compte de la visite dans les camps de réfugiés ». Par ailleurs, concernant la Minurso, Margot Kessler constate « qu'aucune mention n'est faite de l'identité ou des fonctions des interlocuteurs que la délégation a rencontrés ». Selon Margot Kessler, la délégation ad hoc du Parlement européen « a rompu son mandat initial, qui était de rendre un rapport de stricte observation ». « Catherine Lalumière a ajouté huit pages d'argumentations pour justifier l'application de la 3<sup>e</sup> voie, reprenant ainsi pour siens les arguments du Maroc ». Plus grave, le rapport dépasse la stricte observation de terrain « en suggérant des moyens d'action à l'Union européenne qui sont tout simplement ridicules ». Margot Kessler tient à rappeler que « seules les Nations unies sont mandatées pour résoudre les conflits de décolonisation ». Elle conclut en affirmant « qu'une solution juste et durable au Sahara occidental dépend toujours de la stricte application du plan de paix de 1991 ».

16, achetés par l'Arabie saoudite aux USA, qui viennent d'arriver sur des bases saoudiennes.

29.07/16.08.2002

54<sup>e</sup> session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

03.08.2002

11<sup>e</sup> festival des Nuits Atypiques de Langon, Gironde, France.

10.08.2002

L'agence officielle kuwaiti KUNA, a démenti l'information du quotidien espagnol La Razon selon laquelle l'Arabie saoudite aurait vendu au Maroc des hélicoptères Apache AH-64.

14.08.2002

La porte-parole du PAM à Genève a lancé un appel urgent afin de pouvoir acheminer 10 000 tonnes de nourriture dans les camps de réfugiés sahraouis. Les stocks de nourriture ont considérablement diminué et les réfugiés reçoivent tout juste 300 calories par jour, alors qu'ils devraient en recevoir au moins 2 000.

21.08.2002

Selon un communiqué de son ambassade à Alger, la France a récemment remis au Programme alimentaire mondial (PAM) 2 176 tonnes de farine de blé, d'une valeur d'un million d'euros, au profit des camps de réfugiés sahraouis à Tindouf.

21.08.2002

Le pape Jean-Paul II a reçu en audience dans sa résidence d'été à Castelgandolfo une cinquantaine d'enfants sahraouis qui séjournent à Modène.

28.08.2002

Le président de la République sahraouie a adressé une lettre aux participants du sommet mondial sur le développement durable, qui a lieu du 26 août au 4 septembre à Johannesburg. Il dénonce la destruction des ressources naturelles et le pillage systématique des richesses halieutiques et du sous-sol du Sahara occidental par le Maroc.

30.08.2002

Un séminaire sur l'avenir du Sahara occidental, réunissant des experts sahraouis, marocains et suédois, a lieu du 30 août au 3 septembre. La partie marocaine est représentée par des professeurs d'université, anciens diplomates et cadres de la *Fondation Bouabib*, proche du parti socialiste marocain (USFP).

30.08.2002

La 2<sup>e</sup> conférence de l'Union Nationale des Étudiants Sahraouis (UNES) s'est tenue à la wilaya de Smara, sous le slogan « *Unité et combat pour la liberté et l'indépendance* ».

11.09.2002

Réunion du Conseil consultatif

28.08.2002

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation : « *Au cours de l'année écoulée, la situation n'a guère progressé au Sahara occidental. Mon Envoyé personnel a poursuivi des consultations intensives avec toutes les parties intéressées concernant les différentes options possibles et je me félicite de l'appui et des encouragements que le Conseil de sécurité lui a manifestés. Je garde bon espoir qu'un règlement politique prévoyant l'autodétermination mettra bientôt fin à ce long conflit.* »

12.09.2002

Discours prononcé par M. de Villepin, ministre français des Affaires étrangères : « *Concernant le Sahara occidental, il est bon que le Conseil de Sécurité, dans sa dernière résolution, ait donné à M. James Baker le temps d'œuvrer au rapprochement des parties. Il faut mettre à profit ce délai pour progresser.* »

## « Repousser à tout prix le statu quo »

Le rapport Lalumière pose, en dernier lieu, la question du désengagement des Nations unies, et donc du statu quo. « *Faut-il laisser la situation en l'état ? « Le statut quo, poursuit le rapport, est, aussi surprenant que cela puisse paraître, une tentation incontestable ». Vu que ce vieux conflit, en pratique, « ne gêne pas la communauté internationale » – « envoyer seulement de l'aide humanitaire ne coûte pas très cher », précise Catherine Lalumière – et que « le Maroc peut attendre puisque le temps joue pour lui en consolidant sa présence sur le territoire sahraoui ». Mais la délégation européenne estime que le statu quo est « une tentation que nous devons repousser » pour des raisons humanitaires, humaines et politiques. « En définitive, conclut le rapport, une solution politique est urgente et nous pensons que cette solution ne peut être qu'un compromis sur la base de départ des propositions contenues dans le rapport du secrétaire général des Nations unies de février 2002 ».*

Et, ultime question que pose le rapport en s'adressant là « non seulement au Parlement européen mais aussi à l'Union européenne tout entière » : « *Que pouvons-nous faire ?* » Dans la mesure où « les Nations unies semblent découragées jusqu'à envisager leur désengagement », la délégation européenne suggère que les Européens pourraient participer « à nouer ou renouer le dialogue, puis les négociations, entre les différentes parties : Polisario, Maroc et Algérie ». Un rôle de « *facilitateur* » ou de « *médiateur* », propose le rapport Lalumière, en demandant à ce que « le Conseil et la Commission européens, tout en respectant les prérogatives des Nations unies, jouent un rôle plus actif dans ce conflit qui n'a que trop duré ». « *Dans cette affaire, l'immobilisme serait une faute* », conclut le rapport Lalumière.

Ce rapport est consultable sur internet, <http://www.arso.org/01-2.htm>

## Le rapport Lalumière sur le Sahara occidental : une réécriture de l'Histoire dénuée de tous scrupules !

par Martine de Froberville,  
président du Comité sur le Sahara occidental

À la lecture du rapport de la délégation ad hoc du parlement européen au Sahara occidental, conduite par M<sup>me</sup> Catherine Lalumière, on demeure consterné. Les revendications marocaines sur le Sahara occidental sont, contrairement à ce qu'affirme M<sup>me</sup> Lalumière, postérieures à la décolonisation du Maroc (1956). Ça n'est qu'en 1958 à M'hamid que Mohamed V, évoque, pour la première fois, la libération de « *(notre) Sahara* », sans d'ailleurs préciser les territoires auxquels il fait référence.

Par ailleurs, tous les *africanistes* et politiques avertis savent pertinemment que le Maroc n'existait pas en tant qu'État avant la colonisation. Les incursions étrangères effectuées avant la colonisation européenne ont démontré que les sultans alaouites exerçaient, avec plus ou moins de bonheur une autorité sur un territoire qui représentait à peu près le sixième du Maroc moderne. Il est évident que le sultanat marocain, dans ses frontières héritées de la colonisation, a joui d'une indéniable extension géographique. La cour internationale de justice de La Haye dans son avis consultatif de 1975 confirme elle-même cette vérité historique. En effet, celle-ci : « *conclut que les éléments et renseignements portés à sa connaissance n'établissent l'existence d'aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara occidental d'une part, le royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien d'autre part. La Cour n'a donc pas constaté l'existence de liens juridiques de nature à modifier l'application de la résolution 1514 (XV) quant à la décolonisation du Sahara occidental et en particulier l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire.* »

Faire allusion à d'hypothétiques liens juridiques entre le Maroc ou la Mauritanie et le Sahara occidental, sans faire référence à l'essentiel, c'est-à-dire l'absence de lien de souveraineté, c'est dénaturer la qualification par l'ONU de question de décolonisation du Sahara espagnol et que confirme précisément la cour. L'ONU intervient dans le dossier déjà en 1963, quand elle inscrit le Sahara espagnol sur la liste des territoires et des peuples non autonomes de la 4<sup>e</sup> commission, dite « *des politiques spéciales et de la décolonisation* ». Depuis lors, (les Nations unies) n'ont cessé de rappeler cette exigence. Le récent avis du département des affaires juridiques de l'ONU (janvier 2002) – dont M<sup>me</sup> Lalumière omet également l'essentiel – affirme que le statut international de territoire non autonome du Sahara occidental n'est pas modifié.

L'OUA, grande absente du rappel *historique* de M<sup>me</sup> Lalumière, a confirmé (ce) droit. Cette position lui a valu maints chantages qui ont abouti, en 1984, au retrait définitif du Maroc de l'organisation panafricaine. L'Union africaine qui remplace désormais l'OUA affiche une même inflexibilité sur cette question. En effet, ne vient-elle pas de désigner le président sahraoui, Mohamed Abdelaziz, représentant du Maghreb en son sein? L'Espagne a *hérité* à la conférence de Berlin de 1884 du Sahara occidental (Saguia el Hamra et Rio de oro). Elle a fait de son Sahara une province dûment représentée aux Cortés et jouissant d'un pouvoir local consultatif, la djemaa. Évoquer la présence historique de l'Espagne à travers le seul accord de Madrid du 14 novembre 1975, c'est occulter près d'un siècle d'histoire commune avec les Sahraouis. Des relations, même conflictuelles, n'excluent pas un respect mutuel, ni la reconnaissance du droit du peuple colonisé. Sinon, comment comprendre que Franco ait pu adresser à la djemaa en septembre 1973, un tel message: « *le peuple sahraoui est l'unique maître de son destin et personne n'a le droit de faire violence à sa volonté* »? Et par lequel l'État espagnol s'engageait « *solennellement à garantir que la population du Sahara choisira librement son destin* »? Comment également expliquer l'acharnement de l'ambassadeur à l'ONU, Jaime de Piniés, à défendre le droit inaliénable à l'autodétermination des Sahraouis? Comment expliquer que le ministre de l'information, Léon Herrera, déclare en mai 1975 que « *le Front Polisario est une réalité que l'Espagne prend en compte* »? Et que le ministre des affaires étrangères, Pedro Cortina Mauri, négocie, en septembre 1975 à Alger, avec ce même Polisario?

Le Front Polisario s'est constitué officiellement en 1973 en mouvement de libération. Mais réduire le sentiment national et la volonté d'indépendance du peuple sahraoui à cette seule évocation, c'est dissimuler la résistance farouche des Sahraouis à toute domination étrangère au cours des siècles qui a conduit les Espagnols à limiter leur résidence à la côte atlantique et à s'unir aux Français pour mener l'opération Écouvillon de 1958. S'il a fallu une telle alliance militaire et l'utilisation conjointe de l'aviation des deux États pour écraser la résistance sahraouie, c'est bien que celle-ci était vive et sans cesse en action. C'est encore réduire le sentiment national des Sahraouis et l'audience du Polisario que de faire l'impasse sur le rapport de la mission de visite de l'ONU qui, comme M<sup>me</sup> Lalumière et sa délégation, a sillonné le territoire et les alentours en mai 1975. Dans ce rapport, publié en octobre 1975, la mission affirme que « *le Front Polisario est apparu comme la force politique dominante dans le territoire* » et que la quasi-unanimité de la population à l'intérieur du Sahara espagnol « *s'est prononcée catégoriquement en faveur de l'indépendance et contre les revendications territoriales du Maroc et de la Mauritanie* ».

Une somme d'autres inexactitudes confirme le manque de rigueur du rapport Lalumière et met en cause la crédibilité de la délégation ad hoc du parlement européen.

L'accord de Madrid du 14 novembre 1975, n'a pas devancé la *marche verte*, mais le contraire, puisque celle-ci a eu lieu le 6 novembre. Elle est annoncée le 16 octobre 1975 par Hassan II, dès la publication de l'avis de la CIJ et du rapport de la mission de l'ONU. Elle est d'ailleurs précédée, dès la fin-octobre, de la violation de la frontière nord-est par l'armée marocaine. Cette double *incursion* ne se situe pas non plus après l'évacuation des Espagnols dont le retrait définitif a officiellement lieu le 26 février 1976. L'inversion des dates donne à une agression caractérisée l'apparence d'une opération bénigne, voire autorisée. Or, le 6 novembre 1975, le conseil de sécurité adopte une résolution (380) enjoignant au Maroc de « *retirer immédiatement du territoire du Sahara occidental tous les participants à la marche* » Évoquer au détour d'une phrase la République arabe sahraouie démocratique, née dans la nuit du 26 au 27 février 1976, sans donner les motifs de sa proclamation, c'est présenter comme une lubie un acte fondé juridiquement et parfaitement légitime: il s'agit pour le peuple sahraoui, le jour du retrait officiel de la puissance coloniale et après la dévolution à titre provisoire aux deux États voisins (Maroc et Mauritanie) de l'administration du territoire, de rappeler son exclusive souveraineté sur celui-ci. Dire que le processus d'identification du corps électoral est interrompu par l'ONU depuis 1996 « *en raison du refus des deux parties (Maroc et Front Polisario) de coopérer* », c'est ignorer les arguties du Maroc pour gonfler la liste des électeurs qui ont conduit au blocage. Cette attitude, qualifiée (en 1995) de *mœurs de voyous* par l'ambassadeur américain, Frank Ruddy, vice-président de la commission d'identification, a été récemment (février 2002) par le secrétaire général de l'ONU tenue pour responsable des obstacles à l'organisation du scrutin d'autodétermination attendu. Comment peut-on prétendre analyser des relations internationales et avancer des propositions efficaces avec si peu de scrupules? Trahir les faits et le droit international ne peut conduire qu'à de mauvaises solutions! Prôner la mise en œuvre de l'*accord-cadre* qui préconise l'intégration du Sahara occidental au Maroc avec un semblant d'autonomie, c'est au mépris du droit d'un peuple accorder une prime à la politique du fait accompli et un encouragement à sa pratique! L'occupation marocaine de l'îlot de Perejil en est la récente et triste démonstration.

19.09.2002

Le Front Polisario a demandé à l'ONU de ne pas tolérer que les élections législatives marocaines aient lieu dans les territoires occupés tant que le référendum d'autodétermination ne s'est pas tenu.

17.09.2002

Assemblée générale de l'ONU

Lors de son discours, le président algérien a déclaré: Le peuple sahraoui continue de réclamer son droit inaliénable à l'autodétermination. La communauté internationale ne peut rester indifférente au sort de ce peuple ni accepter que la mise en œuvre loyale et intégrale du plan de règlement et des accords de Houston soit constamment reportée. L'Algérie souhaite que ses relations avec ses voisins ne soient pas hypothéquées par ce différend, et que l'Union du Maghreb Arabe puisse renouer avec ses activités et développer une coopération confiante et fructueuse entre tous les pays de la région.

16.10.2002

Armée marocaine

Dans un communiqué, un comité d'action d'officiers libres des Forces Armées Marocaines, de création récente, a dénoncé la corruption dans l'armée. Il s'agit, selon des exilés marocains en France, de jeunes officiers opérant au Sahara occidental. Les signataires du communiqué dénoncent « *le pouvoir des généraux en place et de certains officiers supérieurs* » qui puisent « *dans les caisses des différents corps d'armée (...) au détriment des troupes et des hommes qui ont subi une constante détérioration de leur niveau de vie en caserne* ». Le mouvement menace de « *passer à l'action directe* » et demande au roi d'écouter leurs revendications, dont la mise à la retraite des chefs actuels, un contrôle des dépenses sociales des armées et la libération des officiers condamnés pour avoir dénoncé la corruption dans leurs unités.

## Les nouvelles des territoires occupés

30.06.2002

Arrestations

Après l'incendie intentionnel d'un poste de police à El Ayoun, la police a procédé à de nombreuses interpellations, avant tout de jeunes Sahraouis, dont trois sont détenus. Ils comparaitront prochainement devant le tribunal. À El Ayoun des patrouilles de police et de militaires parcourent rues et ruelles de la cité. Smara est sous couvre-feu dès 22 heures. D'autre part, le personnel de la Sûreté nationale, le directeur de la police judiciaire, les deux procureurs du roi auprès du tribunal de première instance et du tribunal pénal, ainsi que la majorité des juges ont été remplacés.

01.07.2002

Au moment où une délégation d'Amnesty international visite les zones occupées, les autorités multiplient intimidations et repréailles. Parex, le 28 juin 2002, Barca, fille du disparu Farayi Mohamed-Salem Beih, a été convoquée et menacée de repréailles si elle recevait la délégation. Même situation pour l'épouse de ce disparu.

10.07.2002

Le Sahara occidental a été divisé administrativement en trois provinces par l'occupant marocain. La région de El Ayoun-Boujdour-Sakia El Hamra est peuplée d'environ 280 000 habitants, 35 % de la population est constitué de jeunes de moins de 15 ans. Les principales activités sont l'élevage, la pêche et l'extraction des phosphates. Le secteur tertiaire emploie 64 % de la population active. Le cheptel compte plus de 89 500 têtes de dromadaires et plus de 200 000 tête de caprins. La



## Les 11<sup>e</sup> Nuits Atypique de Langon :

par Nadine Coquillard



Début août, Régine Villemont et quelques autres amis de la RASD étaient présents au Festival de Langon – Gironde – à l'invitation de son directeur Patrick Lavaud. Si l'installation du stand fut perturbée par les orages, les jours qui suivirent furent marqués par une grande chaleur humaine et une sincère solidarité. Le festival mettait en avant trois grandes causes qui fédéraient l'intérêt d'un grand nombre de visiteurs : la cause sahraouie, la cause palestinienne et la cause anti-mondialiste et faisaient se rencontrer leurs militants, voisins de stands.

Notre stand était de loin le plus animé grâce à la présence de Choueta et des chanteuses sahraouies, de Fatematou qui toutes ensemble ont su par leurs chants et danses improvisés attirer les regards et les curiosités. Leur thé et leurs tatouages au henné ont charmé les visiteurs. Ils étaient nombreux à venir soit nous apporter leur soutien soit nous avouer ne pas connaître le sujet. Mais tous ont su écouter, échanger et discuter, tel ce professeur des Landes qui, en coopération au Maroc pendant la marche verte est rentré en France à la fin de l'année scolaire faute de pouvoir accepter ce qui se passait là-bas ou bien cet espagnol résident en France qui a combattu dans l'armée espagnole contre le Front Polisario. Il y a eu ces jeunes lycéens qui se sont avancés spontanément pour apprendre, ont-ils dit, ce qu'ils n'ont pas appris au lycée et tous les autres.

Kadjia Hamdi nous a fait l'honneur de sa présence pendant ces quelques jours et a animé, avec beaucoup de conviction, au côté de Danielle Mitterrand, de Régine et de Sid Ahmed le débat du dimanche, débat qui fut suivi d'un spectacle musical sahraoui.

Ce stand a également fait la grande joie des enfants sahraouis accueillis à Verdelsais, Gironde. Leurs animateurs les amenèrent plusieurs fois et ils se sont joints, avec un plaisir évident, aux chants et danses, oubliant que le festival c'était aussi d'autres stands, des concerts et toute une ambiance de découvertes et de rencontres.





région dispose de trois ports à El Ayoun, El Marsa et Boujdour, avec des prises totales d'environ 310 207 tonnes par an, d'une valeur de 40 millions d'euros, avec une flotte de plus de 700 unités de pêche. Le site de Boukraâ a produit au cours de 1997 1 860 000 tonnes, soit 2 % de la production marocaine de phosphates. Il emploie 2 500 agents. La région produit environ 20 000 tonnes de sel par an. Il existe 18 unités industrielles de congélation de poisson et d'unités de farines et huiles, qui emploient 3 000 à 3 500 personnes. Il y a un millier d'artisans. (Le Matin du Sahara, Maroc)

24.07.2002

Hamadi Mohamed Lamine Jiyed, alias Enasiri Ahmed, arrêté le 19 juin à Rabat transféré à la prison d'El Ayoun, a été présenté au tribunal d'El Ayoun. Le procès a été reporté une deuxième fois au 18 septembre. Ancien détenu politique et ex-disparu, il est accusé d'avoir été *un meneur* lors des événements de Smara de novembre 2001.

01.08.2002

Les conditions de détention dans la « prison noire » d'El Ayoun sont toujours aussi catastrophiques. Une centaine de détenus sahraouis ont signé une lettre à l'intention d'amnesty international, pour se plaindre de leurs « dures conditions de détention » et menacent d'entreprendre une grève de la faim illimitée, si les autorités marocaines ne répondent pas positivement à leurs doléances : « libération immédiate et sans conditions de tous les détenus politiques, arrêt des procès iniques et des extorsions d'aveux, envoi d'une mission d'enquête internationale et ouverture du Sahara occidental aux observateurs et aux médias internationaux ».

06.08.2002

Des dizaines de diplômés sahraouis ont organisé un sit-in devant les locaux de l'administration d'occupation marocaine pour réclamer du travail. Le rassemblement, qui a duré trois heures, a été l'occasion de rappeler que « les emplois sont attribués en priorité aux colons marocains alors que les autochtones sahraouis sont réduits au chômage ».

12.08.2002

La police judiciaire et les agents de la DST poursuivent leurs investigations parmi les jeunes Sahraouis d'El Ayoun, dans le cadre de l'enquête sur l'attaque contre un commissariat. On leur demande également s'ils appartiennent au Forum Vérité et Justice et on leur offre une récompense pour collaborer avec la police.

22.08.2002

L'Association des Chômeurs Sahraouis a organisé à El Ayoun, boulevard Alkayrawan, une manifestation pacifique de protestation contre la politique de l'emploi pratiquée par les autorités. Depuis sa constitution, les autorités marocaines contestent la légalité de l'Association des Chômeurs bien qu'elle soit en conformité avec le droit des libertés publiques (Dahir de 1958). À plusieurs reprises, les autorités marocaines ont confisqué la plaque signalétique placée sur la porte de son siège.

24.08.2002

Quatre des cinq ou six chômeurs arrêtés le 22 août ont été transférés à la prison civile d'El Ayoun et présentés le 26 août au procureur. Le procureur a refusé leur mise en liberté provisoire. Au cours des interrogatoires ils auraient été torturés.

26.08.2002

Alors qu'il se présentait dans les locaux de la police à Rabat pour des formalités en vue de participer aux élections prévues le 27 septembre prochain sur la liste de la Gauche Socialiste Unifiée (GSU) dans la circonscription d'Assa-Zag, Ali Salem Tamek a été arrêté et transféré à Casablanca, où il a été interrogé par la brigade nationale de la police judiciaire, spé-

# Aux 11<sup>e</sup> nuits atypiques, les enjeux de la question sahraouie !

Débats animés par **Khadija Hamdi**, députée sahraouie ; **Danielle Mitterrand**, Présidente de la Fondation France-Libertés ; **Régine Villemont**, Secrétaire Générale de l'Association des Amis de la RASD et **Sid Amhed Daha**, membre du Bureau du Front Polisario en France.

Nous sommes heureux, dit Patrick Lavaud, Directeur et créateur du festival des Nuits Atypiques, de débattre avec vous, des « enjeux de la question sahraouie ». Il nous explique comment les médias, présentent la cause sahraouie, en invitant les journalistes présents, à saisir cette occasion pour parler des souffrances de ce peuple et rendre compte de ses difficultés dans les campements de Tindouf.

Madame Khadija Hamdi a pris la parole pour transmettre aux personnes présentes, le message d'un peuple oublié. Elle a tracé les grandes étapes de la lutte du peuple sahraoui et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du plan de paix pour entraver sa liberté et son droit à l'autodétermination.

Madame Danielle Mitterrand a rappelé la stratégie de création des grands empires coloniaux au XIX<sup>e</sup> siècle et la colonisation française en Algérie ; la revendication du Maroc sur la Mauritanie et aujourd'hui sur le Sahara. Mais, si les armes se sont tues, en 1991, au Sahara occidental, si un référendum a été consenti dans son principe, son application est régulièrement repoussée par le Maroc. En février 2002, les Nations unies voulaient imposer quatre options pour résoudre soi-disant le problème, mais ce fut une stratégie qui consista à gagner du temps. Il n'est que temps de donner aux sahraouis l'occasion de s'exprimer. Nous avons l'impression, poursuit-elle que les Nations unies « sont d'accord uniquement pour chercher des solutions pour ne pas trouver la solution ». Lors des débats sur la question du Sahara occidental, le Conseil de Sécurité des Nations unies a adopté à l'unanimité, le 30 juillet 2002, la résolution 1429 qui réaffirme le principe de l'autodétermination.

Suite à cette résolution, Danielle Mitterrand et la fondation France Libertés, ont demandé la mise sur pied « d'un nouvel agenda pour l'organisation d'un référendum ». L'oratrice évoque ensuite sa mission au Maroc et l'impossible voyage au Sahara occidental du fait de l'interdit des autorités marocaines. Sahara occidental occupé dont elle connaît bien la situation qu'elle ne manque pas de souligner : exploitation forcenée des ressources naturelles, les prises de poisson qui se font désormais en priorité au large des côtes du Sahara occidental, l'exploitation des travailleurs de Fos Boucraa, la situation difficile des diplômés chômeurs, la corruption des officiers supérieurs de l'armée. Elle a expliqué l'exploitation à Dakhla et à El Ayoun, de ports maritimes de grande importance, avec plus de 700 travailleurs marocains qui s'activent dans ce secteur prometteur.

Madame Régine Villemont évoque l'enjeu de la question sahraouie et le soutien que les associations françaises lui apportent depuis 25 ans. C'est un soutien à la fois humain, moral et matériel aux campements de réfugiés sahraouis. Elle revient aussi sur le rôle des médias qui font pencher leurs analyses vers le seul point de vue marocain, les associations tentant de faire en sorte que cette question ne soit pas déformée, et que le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui soit rappelé sans cesse. J'espère, dit-elle, que les Marocains présents dans la région intéressés par ce message de paix vont saisir cette occasion pour lever le tabou sur cette question au Maroc.

Par ailleurs, et depuis 1975, la gauche et l'extrême gauche ont soutenu la lutte du peuple sahraoui. Mais un autre versant du soutien, cette fois-ci, associatif, demeure plus large. Il existe en effet en France une multiplicité de soutiens aux formes et aux sensibilités variées qu'il importe de développer davantage de sorte qu'elles aient plus d'impact après de l'opinion et des médias.

# Formation BAFA à Smara : une formidable expérience

par Gaëlle-Anne Dolz

Un stage BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs) en plein désert ? C'est ce qu'ont organisé et coordonné les Guides de France – sous la direction de Marie-Thérèse Marchand – en partenariat avec l'Association des amis de la RASD (AARASD) et l'Union de la jeunesse sahraouie (UJSARIO), du 6 au 16 février derniers dans la wilaya de Smara.

Sous la houlette de 35 encadrants, une centaine de jeunes gens ont donc participé à ce stage : 57 Sahraouis - parmi lesquels 53 jeunes femmes membres de l'UJSARIO et responsables de l'animation dans leur quartier - 30 jeunes Algériens issus de trois associations partenaires du CCFD - FEDA, Touiza et foyer des jeunes d'Hydra - et 14 Français – 8 jeunes de l'Association humanitaire artistique, 6 responsables d'unités locales des Guides de France et une invitée de l'association d'obédience catholique.

L'idée de ce stage vient des responsables de l'UJSARIO, qui avaient fait connaître leurs besoins d'encadrement de la jeunesse des campements. Le CCFD a accepté de soutenir financièrement le projet et l'a inscrit dans sa « Campagne d'éducation à la paix ». De leur côté, les Guides de France se sont impliqués dans ce stage afin de permettre à leurs jeunes cadres de vivre une expérience internationale et interculturelle.

Le programme du stage a été essentiellement fondé sur la pédagogie du jeu, avec des ateliers d'acquisition directe auprès de 600 écoliers et au cours des veillées dans les familles. Parallèlement, les stagiaires étaient invités, chaque jour, à réfléchir sur un thème de société : « *citoyen utile et acteur dans la société* », par exemple, ou encore « *citoyen du monde Nord-Sud* ». Marie-Thérèse Marchand se félicite également des « *grands moments de rencontre* » que le stage a provoqué. Partager la vie des familles de Smara a, semble-t-il, été très enrichissant pour les jeunes cadres des Guides de France : « *un formidable moyen d'immersion pour vivre les conditions de vie réelles de réfugiés* », estime Marie-Thérèse Marchand. Les stagiaires français ont découvert la vie traditionnelle des nomades, sous la tente bédouine, chants, musiques et danses traditionnels à la clé.

*« un formidable moyen d'immersion  
pour vivre les conditions de vie réelles  
de réfugiés »* estime M<sup>me</sup> Marchand

À leur retour, les participants des Guides de France et du foyer des jeunes d'Hydra paraissent ravis. Axelle, membre du Mouvement Guides de France dans le Nord, dit y être allée « *pour la rencontre, pas dans un but humanitaire* ». Elle a partagé un moment de vie avec « *un peuple en souffrance, perfusé par les ONG, oublié du monde depuis 27 ans* ». Elle se souvient aussi de l'accueil des campements : « *ils sont d'une gentillesse et d'une hospitalité qu'on ne trouverait nulle part en France* ». Aude, de Saint-Brieuc, a « *aimé le mélange des cultures* », qu'elle a trouvé « *très enrichissant* ». Et la prise de conscience est au rendez-vous lorsqu'Aude écrit : « *J'ai 20 ans. Quand je suis née, cela faisait déjà 8 ans que des milliers d'hommes et de femmes habitaient dans ces camps, en plein désert* ».

Parallèlement, Myriam Mekhtiche, du foyer des jeunes d'Hydra, est revenue ravie, même si « *au début, c'était difficile de communiquer avec les enfants sahraouis dont l'accent arabe est différent du nôtre* ». Outre « *le plaisir d'apprendre des chansons sahraouies racontant la bravoure et le courage des combattants* », elle est rentrée satisfaite et nostalgique. « *Au moment de la remise des attestations de stage, écrit Myriam, nous oscillions entre le bonheur et la tristesse. Bonheur parce que nous avons atteint notre objectif : apprendre et faire apprendre ; tristesse, car le moment du départ se profilait...* ». Quoi qu'il en soit, Myriam gardera un « *souvenir impérissable des enfants sahraouis qui rêvent d'un avenir sans guerre ni marginalisation* ».



# Derbouka, micro, goumri Alchimie parfaite pour les jeunes roubaisiens !



Depuis l'année 2000, l'association Action Humanitaire Artistique entretient d'étroites relations avec l'Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique.

C'est ainsi que nous avons pu intégrer le projet, en partenariat avec le CCFD Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, et les Guides de France (scout). Ceux-ci ont établi la logistique nécessaire pour mener cette action d'échange entre les jeunes français, algériens et sahraouis, dans le cadre d'une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs)

Durant une huitaine de jours, 8 jeunes roubaisiens du quartier des 3 Ponts ont pu participer, avec une cinquantaine de jeunes venant des quatre coins de la France, à une action en direction de la population sahraouie installée en exil dans le sud algérien. Il s'agissait aussi pour nos jeunes, de réaliser les premiers repérages pour la mise en place d'un projet de création d'un puits.

Karim, Hakim, Houari, Farid, Saddhi, Rabah et Rachid, tous âgés de 18 à 20 ans, ont participé activement à l'organisation de leur voyage (passeports, visas, déplacement Roubaix Paris). Plusieurs réunions au comité de quartier ont été nécessaires auparavant, pour mettre en place notre opération. Le service Jeunesse de la Ville de Roubaix à financé l'initiative.

Ces jeunes sont les piliers des 3 ponts, de part leur investissement au sein de la vie du quartier, mais aussi par leurs fonctions de heatistes (ceux qui tiennent les murs du quartier), en effet tout les soirs ces jeunes squattent sous le préau de la poste.

## Pour la première fois ils se sont retrouvés, à 4 000 km de leurs routines !

L'objectif de notre association à travers cette action, était de briser la fracture culturelle, vécue par les jeunes issus de la troisième génération de l'immigration. Nous retrouvons ici le même phénomène de la « crise d'identité » identifiée chez les personnes adoptées. Le jeune adulte à besoin, à un moment donné de sa vie, de savoir et de connaître d'où il vient.

Les roubaisiens ont vécu une formidable aventure à la rencontre de la population algérienne et sahraouie. Chaque jeune était hébergé dans la tente d'une famille de réfugiés, partageant ainsi la vie du camp. Malgré les difficultés de la vie quotidienne de la population, les Sahraouis nous ont offert un accueil chaleureux et fraternel. C'est au bout de 3 jours, que nos jeunes ont remplacé la casquette par le chèche, et ont totalement intégré le groupe de stagiaires « Guides de France ». Des liens très forts se sont tissés, entre eux.

Lors de la grande soirée donnée par les Sahraouis en l'honneur des étrangers, chaque association a présenté un spectacle, le groupe de rap 187 Crew des 3 Ponts, a pour l'occasion écrit une chanson, intitulé « Salam Aly Koum Sahraoui ». Y a pas à dire, l'air du désert ça inspire ! Les femmes sahraouies ont youyouuté. La derbouka, le micro, le Goumri, l'alchimie parfaite pour nos jeunes, hyper actifs et en fracture culturelle. La magie du désert et les étoiles ont fait le reste.

# Des enfants sahraouis, cet été dans toute la France !



Comme chaque rentrée de septembre, c'est avec bonheur que nous évoquons les enfants sahraouis et les souvenirs de l'été. Nous leur consacrerons plus de place dans le prochain numéro (n°120) qui fera écho à la réunion de la plate-forme qui se tient à Paris le 16 novembre. Cependant en avant première le Père Loïq nous a adressé ce superbe témoignage que nous ne pouvions différer de publier !

Marseille le 19 septembre 2002

Un mois déjà que s'est achevé notre camp *OPTI* à Mélan. Et le rêve me poursuit : « *j'ai fait un rêve* » chantaient les Guides après Martin Luther King. Et les filles du Sahara chantaient : « *haqaqtri hulmi* » : j'ai réalisé mon rêve. Il nous est bon de rêver : dans l'espoir que les rêves se réalisent un jour. Dans une vie de près de 80 ans, n'ai je déjà vécu et réalisé ce dont l'enfant Loïq rêvait autrefois ?

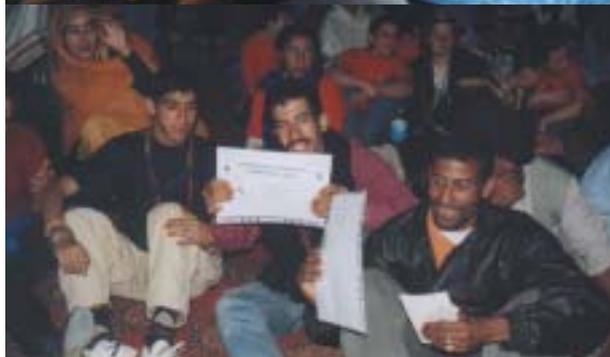
En m'invitant à participer au camp, Eva, Catherine, vous m'avez fait participer à ce que vous avez réalisé par tant d'efforts : 15 jours de vie commune au camp des Guides de Mélan, 15 jours suivis d'une semaine où les Guides elles-mêmes accueilleraient dans leurs familles leurs nouvelles amies. Sahraouies sorties de leur Sahara natal ont vécu totalement avec leurs amies françaises : les repas et leur préparation, les randonnées, et les excursions dans plusieurs sites merveilleux en Haute Provence – merci à Maurice Puis – jusqu'à ce repas avec Marie Do de Manosque où Myriam a enchanté le public en nous chantant les chants du Sahara « *haqaqtri hulmi* » j'ai réalisé mon rêve.

Le dernier soir enfin, samedi 17 août, notre fête de clôture à l'Auberge : la danse et les chants, et les petits verres de thé préparés par nos dames. J'ai dansé, j'ai bu le thé, et j'ai fait un rêve éveillé : nous n'étions plus dans les montagnes et les arbres du camp de Mélan, nous étions tous ensemble au pied de ce mur de la honte élevé aux frontières du pays des Sahraouis. Toutes ensemble, les petites et les grandes chantaient et dansaient, et elles invitaient les hommes à laisser leurs armes et à venir se joindre à nous. Et tous ces préposés aux radars et aux engins de mort venaient nous rejoindre. Et ils chantaient, ils dansaient même, et ils buvaient le thé, ces tout petits verres préparés avec une eau si rare et précieuse au désert. Leurs autorités n'y comprenaient plus rien ou plutôt comprenaient que Dieu lui-même leur ordonnait de cesser de faire barrage à ce peuple qui rêve de rejoindre et sa terre et sa mer.

N'avais-je pas avec moi cette pierre que j'ai ramassée un jour à Foum El Oued l'*embouchure* où les eaux d'El Ayoun rejoignent l'Atlantique lors des crues trop rares. Alors, *Majesté* laissez moi rêver et descendez de votre fragile souveraineté : « *Le prophète s'était assis face à la ville de Ninive pour la voir s'embraser du feu de la colère de Dieu mais le Seigneur avait vu que le roi et tout son peuple s'était enfin soumis au Dieu de majesté et de justice* ».

Dancez et chantez les filles : ce n'est pas vous les handicapées, mais bien nous, nous et tous ceux qui refusent nos chants « *haqaqtri hulmi* » j'ai réalisé mon rêve, mon rêve de revenir chez moi, et d'y être moi-même, tel que je me serai défini. Et alors, me disait autrefois un ami d'El Ayoun, alors nous construirons nous aussi un mur, mais un mur que passeront nos amis pour venir boire le thé avec nous.

On peut rêver, non ? Et même rêver que les rêves se réalisent un jour.



cialisée dans les interrogatoires des grands criminels. Tamek Ali Salem est accusé d'appartenir à un réseau d'espionnage au profit du Front Polisario, ce qu'il a nié tout en défendant ses convictions politiques en faveur de l'autodétermination du peuple sahraoui. Il est membre du conseil national du Forum Vérité et Justice et du bureau de la section Sahara. Membre du comité administratif de la CDT (Confédération démocratique du travail), il est secrétaire général du bureau de la CDT d'Assa.

28.08.2002

La police de Goulimime (200 km sud d'Agadir) a arrêté dans la rue Abdeslam Eddymaoui, membre de la section sahraouie du Forum Vérité et Justice.

30.08.2002

Dimaoui Abdessalam a été transféré par la police de Goulimime à El Ayoun, Il est incarcéré à la « prison noire » en attente de son jugement, fixé au 11 septembre 2002.

01.09.2002

141 détenus sahraouis de la « prison noire » d'El Ayoun, dont plus d'une vingtaine de prisonniers politiques, ont déclenché une grève illimitée de la faim pour réclamer la révision de leurs procès.

02.09.2002

La cour d'appel d'El Ayoun a prononcé son jugement dans l'affaire des six diplômés chômeurs sahraouis arrêtés le 22 août 2002 : deux ans de prison ferme, 18 mois de prison ferme, 6 mois de prison ferme. Les candidatures aux prochaines élections législatives de trois défenseurs des droits de l'homme sahraouis ont été retirées au dernier moment des listes à El Ayoun et à Assa.

07.09.2002

Les 141 détenus sahraouis dans la Carcel negra (prison noire) d'El Ayoun poursuivent leur grève de la faim.

10.09.2002

Ali Salem Tamek, arrêté le 26 août à Rabat, a été reconnu coupable d'atteinte à la sécurité de l'État (intelligence avec le Front Polisario) et condamné par le tribunal de première instance d'Agadir à deux ans de prison ferme, assortis d'une amende de 10000 DH.

18.09.2002

Le procès de Nasiri Ahmed (Hamadi Mohamed Lamine Jiyed) a été reporté au 30 octobre prochain. Ancien détenu politique, il avait déjà été emprisonné en 1992 et de 1993 à 94. Membre du Forum Vérité et Justice section Sahara, il a participé au congrès national de son organisation. Il est accusé d'avoir été un meneur dans les événements de Smara de novembre 2001.

16.10.2002

Procès à El Ayoun

À l'issue d'une audience de plusieurs heures, le tribunal d'El Ayoun a acquitté et libéré Abdessalam Eddymaoui. Des observateurs mandatés par des organisations de défense des droits humains et un journaliste étranger ont assisté au procès. Membre de la section sahraouie du Forum Vérité et Justice, Eddymaoui avait été arrêté le 28 août 2002 à Goulimime, accusé d'avoir organisé les manifestations de Smara de novembre 2001.

17.10.2002

Agadir : procès en appel

Le procès en appel de Ali Salem Tamek, membre du conseil national du Forum Vérité et Justice et du bureau de la section Sahara, s'est déroulé en présence d'un public très nombreux venu des zones occupées. Le procureur général, au lieu de développer les chefs d'accusation, s'est lancé dans un plaidoyer politique en faveur de l'intégrité territoriale du Maroc. Le jugement est attendu pour le 24 octobre.

## Faussaires, les géographes du Festival de Saint Dié ?

Le festival de géographie de Saint Dié, qui se tient du 3 au 6 octobre 2002, pour sa douzième édition se veut de renom ! Forum International ! Forum Universitaire.

Il va traiter cette année de religions et de géographie et a invité le Maroc. Un invité d'honneur se doit d'être bien traité. Les géographes de Saint Dié ont tant respecté ces usages qu'ils en ont oublié leur propre respectabilité.

En effet, leur petit journal FIG. INFO, se prête non seulement à un bel exercice de flatterie dans l'évocation du pays invité mais sans aucun problème publie des informations erronées ou tronquées :

- La carte du territoire marocain intègre sans le citer le Sahara occidental le Mot « Maroc » est d'ailleurs imprimé sur la carte à l'emplacement du Sahara occidental.
- Le conflit du Sahara occidental, la présence des Nations unies et d'une mission de paix, l'existence d'un peuple qui revendique son autodétermination sont oubliées.

Si la presse et les médias audiovisuels font en France peu de cas d'un conflit ancien, presque oublié, n'est-ce pas de la responsabilité et de l'honneur des universitaires, des intellectuels que de ne pas se laisser aller à ces petites lâchetés en face d'un interlocuteur très convaincant ?

Au moment où le Timor Est est reçu solennellement aux Nations unies comme nouvel état indépendant, on aurait pu espérer du festival de Saint Dié plus d'honnêteté et de courage.

En effet, comment feindre d'ignorer le droit à l'autodétermination du Peuple Sahraoui, réaffirmer depuis 1966 par de multiples résolutions des Nations unies ? Comment rayer de la carte du Maghreb cette frontière du Sahara occidental et accepter ainsi une occupation armée pour l'expression d'une réelle souveraineté sur un territoire ?

### Septembre 2002 Vernissage à Gonfreville l'Ocher de l'exposition du sculpteur Lartisien.

M. Lartisien, sculpteur gonfrevillais a été profondément touché par son séjour dans les campements sahraouis. À son retour, il exprimé cette émotion au moyen de sculptures réalisées à partir de bouteilles de gaz comprimées et représentant des portraits de femmes, d'hommes. Le travail du métal exprimant avec acuité le choc ressenti. Aujourd'hui il offre ses œuvres pour la solidarité.



En décembre 2003, la ville de Gonfreville et le Comité de jumelage fêteront les 10 ans du jumelage avec Jrefia (Dakhla), ville des campements de réfugiés sahraouis. Ensemble, ils mettront en place pour cet occasion un projet de développement élevage-agriculture, qui permettra de remettre en culture un jardin du désert, d'élever des moutons et répondre ainsi aux besoins des réfugiés sahraouis. **Contact 02 35 13 18 00**

# Les élections législatives au Maroc et les territoires occupés sahraouis

par Ali Omar Yara

L'élection du 27 septembre 2002 au Royaume du Maroc, flambant neuf, a deux façades. Un côté rue, relatif au processus démocratique de la monarchie et un côté cour relatif à la marocanisation forcée des territoires sahraouis. Le chambardement électoral de la monarchie : Sept ans après l'accès à l'indépendance du Maroc, les élections, à la Chambre des Représentants du 17 mai 1963 n'ont pas pu dégager une majorité harmonieuse à cause du clivage rigide entre monarchistes et nationalistes de l'Istiqlal. Depuis lors, des rendez-vous électoraux ont jalonné le dispositif constitutionnel. Cette année, les campagnes électorales en vue de composer la Chambre des Représentants se sont adressées aux citoyens marocains et non aux Sujets de la monarchie alaouite.

Les logos des 26 partis pour élire 325 sièges, présentés à la presse et aux électeurs montrent un Maroc oscillant entre tradition et modernité. Ces sigles des Partis à caractère pédagogique, conçus à la limite de la naïveté, (un bateau, une maison, un œil, etc.) reflètent le fractionnement des formations politiques, dont certaines n'ont pas de grande ancienneté. Les résultats provisoires, officiels et puis définitifs des élections ont conforté L'USFP dans sa position de première force politique du Maroc, avec 50 sièges (contre 57 en 1997). Avec ces élections, les Islamistes sont devenus une force politique avec 41 sièges du Parti de la Justice et du développement. Cette nouvelle configuration provoque une instabilité institutionnelle à partir de laquelle, le Roi peut à tout instant trancher en faveur de la monarchie. La preuve en est la nomination de l'ancien ministre de l'intérieur Driss Jettou, « sans étiquette politique », comme Premier ministre du royaume.

Cette nouvelle configuration provoque une instabilité institutionnelle à partir de laquelle, Mohammed VI peut à tout instant trancher en faveur de la monarchie

Le côté cour de ces élections concerne la légitimité de telles élections dans les territoires occupés. Force est de constater que la Direction de l'Aménagement du territoire marocain ne présente pas, on s'en doute, le Sahara occidental selon la carte consignée de MINURSO, avec des frontières de 1975, avec comme « provinces du Sud », deux régions distinctes. La première est la région de « Guelmim Smara » qui englobe Assa Zag, Smara, Tantan, Tata et Guelimin, et la deuxième, composée de El Ayoun Boujdour Sakia El Hamra avec deux localités : El Ayoun et Boujdour. Cette Rive droite de la ceinture militaire marocaine est présentée, comme totalisant les territoires sahraouis. La mobilisation des Sahraouis contre des élections dans les territoires « non encore autonomes » n'aurait pas pu aboutir à une action dissuadant les Marocains à renoncer aux dites élections puisque les Marocains y sont numériquement très importants comme le souligne, à Madrid, le 2 octobre 2002, le représentant du Front Polisario en Espagne, Brahim Ghali, en précisant que le chiffre de 70 % de la participation avancée par le Maroc correspond seulement à la population des colons marocains, estimée à 300 000 personnes.

Les résultats dans les territoires sahraouis en dehors de ce qu'on appelle « cartes de visite des partis » livrées aux nouveaux Candidats se présentent ainsi : parmi les 295 sièges en compétition dans les circonscriptions locales, 13 sont issus de la zone sahraouie pour élire les nouveaux Représentants à la Chambre. Les Résultats du scrutin législatif du 27 septembre 2002 aux territoires occupés sont les suivants : La Préfecture de El Ayoun Boujdour Sakia El Hamra : Boujdour (2) et l'Ayoun (3) d'une part, et des cinq circonscriptions de la Préfecture et province de Guelmim-Smara : Assa Zag (2), Smara (2), Tantan (2), Guelmim (2) et Tata (2 sièges), d'autre part.

Ces élections coïncident avec le 3<sup>e</sup> anniversaire des événements d'El Ayoun et ceux qui se sont produits dans les agglomérations sahraouies en 1999 à Dakhla, Goulimine, Assa, Zak, Lamseyd etc. On comprend donc que l'inaboutissement du projet de l'autonomie proposé par le Roi Hassan II pousse les responsables du Ministère de l'Intérieur marocain à présenter une formation politique avec la conviction que le projet de l'autonomie ne peut plus aboutir. Ainsi le Ministère de l'intérieur maintient son contrôle policier sur les insurgés sahraouis, militants des droits de l'homme, neutralisant les associations européennes en leur faveur et écartant de la scène médiatique les autonomistes composés en partie des transfuges de plus en plus oisifs, accusés aussi d'opportunités financières par les marocains.

## Brèves

Conférence à Alger /29 et 30 juin 2002  
Signal fort en direction des Nations unies

À l'initiative du Comité National Algérien de Solidarité avec le Peuple Sahraoui (CNASPS) présidé par M. Marhèze Lamari, une conférence internationale de solidarité s'est tenue à Alger les 29 et 30 juin 2002. Pour les présents il s'agissait une nouvelle fois de se mobiliser et de redire leur strict et ferme attachement au principe du droit à l'autodétermination pour le peuple sahraoui. Le message était bien sûr d'abord adressé aux Nations unies. Moments forts, moments émouvants c'était une des premières fois que des Algériens et des européens si nombreux se retrouvaient ensemble autour des sahraouis.

Trois français étaient présents, Jean Lamore éditeur, Roger Ségol Président de VVL, et Régine Villemont pour l'AARASD. Cette conférence fut marquée en particulier par une réception au Parlement Algérien invitée et présidée par M. Karim Younès, Président de l'Assemblée Populaire algérienne. À cette occasion nous devons saluer la création d'un groupe parlementaire d'amitié algéro-sahraoui.

Projets et aide matérielle dans les campements

Souvenez-vous, les jardins irrigués d'El Ayoun baptisés l'an dernier « Jardins Théodore Monod ».

L'aventure se poursuit... remise en route par un gros projet élaboré par Henri Chaudet et les éleveurs sahraouis, financé au terme de deux années de contacts par le MAE et le CCFD... et se réalise. La bergerie est construite, près de 200 brebis y sont élevées, tout est prêt pour l'agnelage.

Gonfreville l'Orcher et sa ville jumelée de J'Refia préparent aussi la construction d'une bergerie de village, qui sera le symbole des dix années de leur jumelage. Invité par le CCFD et l'Association des Amis de la RASD, le wali d'El Ayoun, Khalil M'Hamed vient de faire une mission de quelques jours à Paris en ce début septembre afin de mettre en route les prochaines tranches du projet. Il a présidé à cette occasion le CA de rentré de l'Association.

Dans le prochain Sahara Info, à paraître pour fin décembre, un dossier spécial « Aide matérielle et Développement des campements ».

Le Mans/Haouza 20 ans, suite et fin !

Le jour du départ des enfants sahraouis, ce 24 août 2002, une équipe du comité de la Sarthe renforcée de professionnels du chargement (employés municipaux du service des fêtes) s'est employée à partir du Hall Langlois dans la zone industrielle Sud du Mans à charger un immense conteneur destiné à haouza.

Des dizaines de cartons de vêtements, des dizaines de cartons d'équipement sportif, de matériel scolaire, de mobilier et de table de ping pong ont témoigné du réel élan de solidarité qui a marqué la célébration des 20 ans du jumelage Le Mans/Haouza. Merci à tous, associations, écoles primaires, maternelles, collèges, aux services de la ville du Mans, aux Clubs sportifs qui ont de manière bien généreuse contribué à la réussite de l'opération : « Un conteneur pour Haouza ». Le comité de la Sarthe

## Conférence

« *Sahara occidental, les prochains enjeux* »

organisée  
en décembre 2002  
à Limoges

en présence de  
Danielle Mitterand  
et de Khadija Hamdi

Assemblée Générale  
de Figeaction  
en décembre 2002

Découvrez  
tous les anciens numéros  
de Sahara Info sur internet.  
<http://www.sahara-info.org>

le nouveau livre de **Sophie Caratini**  
« *L'éducation saharienne d'un Képi noir, Mauritanie 1933-1935* »  
est sorti à l'Harmattan.

# Sahara Info

## Bulletin de l'Association des Amis de la RASD

356, rue de Vaugirard 75015 Paris

Secrétaire générale : **Régine Villemont**

Directeur de la publication : **Francis Jacob**

Responsable de rédaction : **Régine Villemont**

Comité de rédaction : **Régine Villemont,**

**Philippe Riché, Marc Hermange, Gaele-Anne Dolz,**

**Ali Omar Yara, Matthieu Liégeois.**

Photographes : **Ali Omar Yara, Matthieu Liégeois,**

**Eva Tesseyre...**

Mise en page : **Matthieu Liégeois**

imprimé par **imprimerie Lienhart 07200 Aubenas**

**octobre 2002 « dépôt légal » n° 119**

**prix de l'abonnement : 14 euros**

**numéro de commission Paritaire : 1 105 g 58 229**

# Retour à la case départ !

Dans le cadre de la coordination européenne, nous sommes intervenus vigoureusement auprès des pays membres du Conseil de sécurité à la veille de l'échéance du mandat de la MINURSO pour rappeler le droit et dire notre opposition à l'accord-cadre. En effet celui-ci n'est qu'un habillage d'une troisième voie, autonomie-intégration qui bafoue le droit inaliénable des sahraouis à l'autodétermination. Interventions également relayées par plusieurs députés du groupe d'étude et élus des villes amies.

La résolution 1429 du 31 juillet 2002 a tranché. L'accord-cadre ne recueillant pas l'accord des deux parties n'est plus pour le moment à l'ordre du jour. Les principes sont solennellement réaffirmés, sans calendrier sans perspectives précises certes. À nouveau s'imposent initiatives et interventions auprès des représentants de la Communauté internationale.

Nations Unies

S/RES/1429 (2002)



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 juillet 2002

Le Conseil de sécurité,

Rappelant toutes ses résolutions antérieures sur le Sahara occidental, en particulier la résolution 1359 (2001) du 29 juin 2001 et la résolution 1394 (2002) du 27 février 2002,

Soulignant qu'étant donné l'absence de progrès dans le règlement du différend au sujet du Sahara occidental, la recherche d'une solution politique est indispensable,

Préoccupé par le fait que cette absence de progrès continue à entraîner des souffrances pour le peuple du Sahara occidental et fait obstacle au développement économique du Maghreb,

Réaffirmant sa volonté d'aider les parties à parvenir à un règlement politique juste, durable et mutuellement acceptable, qui soit avantageux pour la région du Maghreb,

Cherchant à atténuer les conséquences du conflit au Sahara occidental et donc à obtenir la libération immédiate des prisonniers de guerre et autres détenus, à déterminer ce qu'il est advenu des personnes disparues et à rapatrier les réfugiés,

Déterminé à assurer une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable assurant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements compatibles avec les buts et principes de la Charte des Nations unies,

Continuant à appuyer sans réserve le rôle et l'action du Secrétaire général et de son Envoyé personnel,

Félicitant les parties de leur volonté constante de respecter le cessez-le-feu et saluant la contribution essentielle qu'apporte à cet égard la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO),

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général en date du 19 février 2002 (S/2002/178) et les quatre options qu'il contient,

Soulignant aussi à cet égard la validité du Plan de règlement, tout en notant les divergences de vues fondamentales entre les parties au sujet de l'application du Plan,

Notant aussi les différences fondamentales que présentent les quatre autres options contenues dans le rapport du Secrétaire général du 19 février 2002,

1. Continue d'appuyer énergiquement les efforts déployés par le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour trouver une solution politique à ce différend de longue date, invite l'Envoyé personnel à poursuivre ces efforts en gardant à l'esprit les préoccupations exprimées par les parties, et se déclare prêt à étudier toute solution assurant l'autodétermination qui pourrait être proposée par le Secrétaire général et son Envoyé personnel, en consultation avec toutes autres personnes connaissant la question;

2. Demande à toutes les parties et aux États de la région de coopérer pleinement avec le Secrétaire général et son Envoyé personnel;

3. Demande aux parties de collaborer avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à l'application des mesures de confiance et demande instamment à la communauté internationale d'apporter un appui généreux au HCR et au Programme alimentaire mondial pour les aider à résoudre le problème de la dégradation de la situation alimentaire parmi les réfugiés;

4. Demande au Maroc et au Front POLISARIO de continuer à coopérer aux efforts du Comité international de la Croix-Rouge pour résoudre le problème du sort de toutes les personnes disparues depuis le début du conflit;

5. Accueille avec satisfaction la libération de 101 prisonniers de guerre marocains et demande au Front POLISARIO de libérer sans nouveau retard tous les autres prisonniers de guerre conformément au droit international humanitaire;

6. Décide de proroger le mandat de la MINURSO jusqu'au 31 janvier 2003;

7. Prie le Secrétaire général de lui remettre un rapport sur la situation, avant la fin du présent mandat de la Mission, en y faisant figurer toute nouvelle proposition du Secrétaire général et de son Envoyé personnel ainsi que des recommandations sur la configuration de la MINURSO la plus appropriée;

8. Décide de demeurer saisi de la question.